

Commune de Montfarville

Règlement graphique du PLUI Est Cotentin
(Arrêt - 05 Février 2026)

- Zonage PLUI Est - Arrêt**
- UAa - Tissu urbain traditionnel de type centre-bourg (centres anciens denses) présentant une mixité fonctionnelle
 - UAb - Tissu urbain présentant une morphologie proche du tissu urbain traditionnel regroupant des constructions plus récentes (densité moyenne)
 - UAc - Tissu urbain traditionnel des hameaux
 - UB - Tissu pavillonnaire (densité faible) sans mixité fonctionnelle
 - UD - Zone spécifique au Ministère des Armées
 - UE - Zone urbaine regroupant les équipements publics (cinémas, écoles, terrains de sport, administrations)
 - UL - Zone urbaine de loisirs (PRL, campings, skate-park, terrains pétanque, ...)
 - Ulc - Zone urbaine non constructible
 - UX - Zone urbaine regroupant les activités portuaires
 - UY - Zone urbaine regroupant les activités économiques
 - UZ - Zone spécifique à l'aéroport de Cherbourg-Manche (civil)
 - 1AUA / 2AUA - Zone à urbaniser à court/long terme à vocation dominante d'habitat
 - 1AUB / 2AUB - Zone à urbaniser à court/long terme à vocation dominante d'habitat pavillonnaire
 - 1AUC - Zone à urbaniser à vocation dominante économique
 - 1AUE - Zone à urbaniser à vocation dominante d'équipement
 - A - Zone agricole générale
 - N - Zone naturelle générale
 - Nc - Zone naturelle regroupant les carrières
 - Nd - Zone naturelle isolée spécifique au Ministère des Armées
 - Ne - Zone naturelle regroupant les équipements / STECAL
 - Nj - Zone naturelle accueillant des jardins partagés/familiaux
 - Nl - Zone naturelle à vocation de loisirs
 - Nm - Zone naturelle à vocation d'autres loisirs
 - Npv - Zone naturelle dédiée aux installations photovoltaïques
 - Nr - Zone dédiée aux espaces naturels remarquables
 - Nx - Zone naturelle accueillant des activités économiques (artisans, commerces etc.) / STECAL

Gestion des nuisances et des risques

- Bande de recul de 0 à 30 ans
- Bande de recul de 30 à 100 ans

Prescriptions générales

- Emplacement réservé
- Périmètre des OAP
- Servitude de Résidences Principales
- Périmètres de centralité
- Zone de retrait spécifique
- Bande des 100m
- Espaces Proches du Rivage (EPR)

Prescriptions patrimoniales

- Patrimoine local identitaire à protéger
- Bâti remarquable à protéger
- Linéaire bâti à protéger
- Ensemble bâti à protéger
- Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions naturelles et paysagères

- Espaces Boisés Classés
- Espaces Verts Paysagers à protéger
- Patrimoine naturel à préserver
- Linéaires bocagers à préserver
- Linéaires paysagers à préserver
- Zones humides avérées
- Mares à protéger

Cadastre

- Parcelles

Bâti

- bâti dur
- bâti léger



0 250 500 m

